



Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2026

Séance du 18 novembre 2025

Vu, pour être annexé à la délibération
N° 11/2025-22 du Conseil Municipal
en date du 18/11/2025
Le Maire



Rapport d'orientation budgétaire

Achevé de rédiger le 3 novembre 2025

1	Préambule	3
2	Contexte économique général 2025 et prévisions	4
3	Les principales dispositions du projet de loi de finances 2026	8
4	Rétrospective et prospective financière	11
5	L'état de la dette de la commune	19
6	Les grands équilibres du budget principal 2026	21
7	Les grands équilibres des budgets annexes 2026	28

1 Préambule : Le rapport d'orientation budgétaire

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB permet de rendre compte de la gestion de la Ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 DU 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe » publiée au journal officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport (ROB) élaboré par le Maire et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10.000 habitants puisque le ROB doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : Il doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour le programme pluriannuel d'investissement. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le Budget Primitif 2026 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par les Gouvernements successifs dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2026, ainsi que la situation financière locale. Comme l'an passé, le contexte politique national et l'absence de majorité claire à l'Assemblée Nationale font peser une incertitude toute particulière sur le **projet de loi de finances 2026** et sur les mesures relatives aux collectivités locales.

Il y a lieu d'indiquer en outre **qu'il est prévu de voter le budget primitif 2026 dès le mois de décembre, comme depuis 2018, même si pour le BP 2023 le vote avait été repoussé en avril. L'approbation du BP 2026 dès le mois de décembre permet ainsi** aux services de fonctionner sans la contrainte de l'ouverture anticipée des crédits au niveau des investissements et de déployer le dispositif OPAH-RU pour réhabiliter notre cœur de ville et rendre notre ville plus attractive. Il convient enfin de préciser que le **projet de loi de finances (PLFi) 2026 ne sera pas adopté** au moment de la tenue du débat d'orientation budgétaire et qu'il est impossible de présenter les résultats financiers définitifs de l'exercice 2025 non encore achevé.

2 Contexte économique général de l'année 2025 et prévisions

Les perspectives mondiales se dégradent de plus en plus. Le renforcement sensible des barrières commerciales, le durcissement des conditions financières, la dégradation de la confiance des entreprises et des consommateurs ainsi que l'accentuation de l'incertitude liée à l'action publique auront des effets négatifs marqués sur les perspectives de croissance s'ils perdurent. La hausse des coûts des échanges, en particulier dans les pays qui augmentent leurs droits de douane, fera également monter l'inflation, même si l'effet de cette hausse sera compensé en partie par le fléchissement des prix des matières premières.

2.1 La croissance mondiale a été résiliente, mais les évolutions des politiques commerciales soulèvent de nouvelles difficultés.

Après avoir terminé 2024 sur une assise solide, **la croissance du PIB mondial** a fléchi au premier trimestre 2025. Néanmoins, les évolutions économiques ont été occultées par le fait que certains achats ont été réalisés par anticipation en amont de l'entrée en vigueur des hausses de droits de douane annoncées.

Dans les économies avancées, la croissance économique est devenue négative aux États-Unis et au Japon, mais cela tenait dans une large mesure à une envolée des importations de biens, les indicateurs relatifs à l'évolution de la demande intérieure restant positifs dans ces deux pays. Le PIB réel s'est aussi contracté au premier trimestre en Corée et dans plusieurs économies européennes, notamment au Portugal, en Norvège, en Slovénie, au Danemark et en Hongrie.

En revanche, la croissance de la production s'est renforcée en Allemagne et au Royaume-Uni, en partie du fait du raffermissement de la croissance des exportations, et elle est restée vigoureuse en Espagne et en Irlande.

La croissance mondiale devrait diminuer de 3.4 % en 2024 à seulement 2.6 % au dernier trimestre de 2025, avant de se redresser pour s'établir à 3 % en 2026. Ces projections reposent sur l'hypothèse technique selon laquelle les droits de douane bilatéraux en vigueur à la mi-mai perdureront jusqu'à la fin de 2025 et en 2026, en dépit des difficultés juridiques rencontrées actuellement.

	Moyenne 2013-2019	2023	2024	2025	2026	2024	2025	2026
						T4	T4	T4
Croissance du PIB en volume¹								
Monde ²	3.4	3.4	3.3	2.9	2.9	3.4	2.6	3.0
G20 ²	3.5	3.8	3.4	2.9	2.9	3.5	2.6	3.0
OCDE ²	2.3	1.8	1.8	1.4	1.5	1.9	1.1	1.7
États-Unis	2.5	2.9	2.8	1.6	1.5	2.5	1.1	1.6
Zone euro	1.9	0.5	0.8	1.0	1.2	1.2	0.7	1.7
Japon	0.8	1.4	0.2	0.7	0.4	1.4	0.1	0.4
Non-OCDE ²	4.4	4.7	4.5	4.1	3.9	4.6	3.8	4.0
Chine	6.8	5.4	5.0	4.7	4.3	5.2	4.3	4.5
Inde ³	6.8	9.2	6.2	6.3	6.4			
Brésil	-0.4	3.2	3.4	2.1	1.6			

(Source OCDE juin 2025)

Aux États-Unis, la croissance de la production devrait nettement ralentir en raison des mesures de rétorsion commerciale et des hausses de droits de douane effectifs sur les importations, conjugué aux mesures de rétorsion prises par certains partenaires commerciaux, à la forte incertitude liée à l'action publique et au ralentissement de la progression des revenus réels. En outre, une nouvelle contraction de l'immigration nette et une réduction du nombre de fonctionnaires du gouvernement fédéral devraient affaiblir la croissance. En rythme annuel, la croissance du PIB devrait flétrir de 2.8 % en 2024 à 1.6 % en 2025 et 1.5 % en 2026, la progression en glissement annuel au quatrième trimestre de 2025 atteignant à peine 1.1 %.

Dans la zone euro, la croissance devrait rester modeste à 1.0 % en 2025 contre 0.8 % en 2024, avant de se redresser à 1.2 % en 2026, l'intensification des frictions commerciales étant compensée par la poursuite des dépenses d'investissement dans le cadre du programme NextGenerationEU, la résilience des marchés du travail et l'assouplissement récent des conditions de crédit. De nouvelles baisses des taux directeurs et l'expansion budgétaire prévue en Allemagne devraient également soutenir la croissance, en particulier l'année prochaine.

En Chine, après une croissance vigoureuse au début de 2025, le durcissement des droits de douane bilatéraux et la suppression prévue du seuil d'exonération des importations à destination des États-Unis, conjugués à des mesures commerciales de rétorsion, pénaliseront l'augmentation de la production. Toutefois, cette évolution devrait être en partie compensée par les mesures budgétaires de relance axées sur les subventions publiques en faveur des biens de consommation et les transferts sociaux. La croissance du PIB réel devrait diminuer de 5.0 % en 2024 à 4.7 % en 2025 et 4.3 % en 2026, le renchérissement du coût des échanges et les récentes hausses des prix mondiaux des produits alimentaires tirant l'inflation vers le haut par rapport à ses niveaux actuellement bas.

2.2 L'inflation pourrait être plus persistante.

Même si **l'inflation** a diminué récemment dans la plupart des pays, l'inflation des services reste obstinément persistante et celle des biens a légèrement augmenté dans de nombreux pays, en raison de la hausse des prix des produits alimentaires. Le protectionnisme accentue ces tensions inflationnistes, et les anticipations d'inflation ont sensiblement augmenté dans plusieurs pays. Dans les pays davantage affectés par les augmentations des droits de douane, l'inflation pourrait même se renforcer avant de diminuer.

Dans les économies du Groupe des Vingt (G20) considérées dans leur ensemble, l'inflation globale annuelle devrait diminuer de 6.2 % à 3.6 % en 2025 puis à 3.2 % en 2026, mais les États-Unis constituent une exception notable à cet égard, sachant que l'inflation annuelle devrait augmenter jusqu'à presque 4 % d'ici à la fin de 2025.

	Moyenne 2013-2019					2024	2025	2026
		2023	2024	2025	2026	T4	T4	T4
Pourcentage								
Inflation¹								
G20 ²⁻⁵	3.0	6.3	6.2	3.6	3.2	4.7	3.4	2.8
OCDE ⁶	1.7	7.1	5.1	4.1	3.2	4.3	4.1	2.8
États-Unis ⁷	1.3	3.8	2.5	3.2	2.8	2.5	3.9	2.1
Zone euro ⁸	0.9	5.4	2.4	2.2	2.0	2.2	2.1	2.0
Japon ⁹	0.9	3.3	2.7	2.8	2.0	2.9	2.1	2.1

(Source OCDE juin 2025)

2.3 Projections macroéconomiques de la France

Après avoir progressé de 0,1 % au premier trimestre 2025, **le PIB** croîtrait à un rythme ralenti au premier semestre, avant d'accélérer légèrement au second semestre pour atteindre 0,6 % en moyenne annuelle en 2025, après 1,1 % en 2024.

En 2025, l'activité serait soutenue par la demande intérieure, tandis que le commerce extérieur pèserait négativement sur la croissance.

Celle-ci se raffermirait à 1,0 % en 2026 puis à 1,2 % en 2027, à la faveur d'un renforcement de la consommation et de l'investissement privé, puis des exportations.

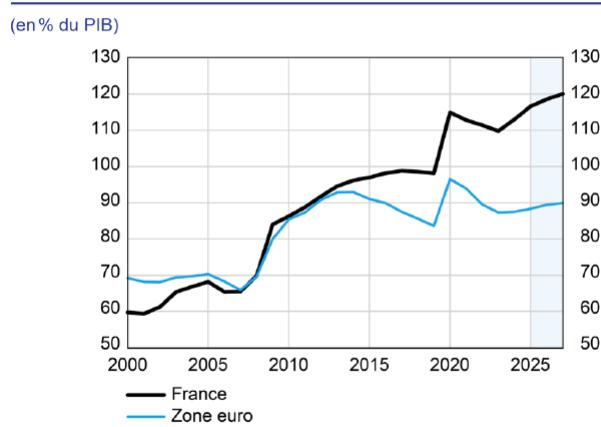
Les perspectives d'évolution des prix à la consommation sont revues à la baisse. Après 2,3 % en 2024, **l'inflation** totale (IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé) connaîtrait un point bas en 2025, à 1,0 %, en raison d'un repli marqué des prix de l'énergie, tandis que l'inflation hors énergie et alimentation, incluant les prix des services, diminuerait à 1,9 %. La normalisation des prix de l'énergie ramènerait ensuite l'inflation totale à 1,4 % en 2026, puis 1,8 % en 2027, encore sous le seuil de 2 %.

	2023	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,6	1,1	0,6	1,0	1,2
	0,5	0,0	- 0,1	- 0,2	- 0,1
IPCH	5,7	2,3	1,0	1,4	1,8
	0,0	0,0	- 0,3	- 0,2	- 0,1
IPCH hors énergie et alimentation	4,0	2,3	1,9	1,7	1,6
	0,0	0,0	0,1	- 0,1	- 0,2
Taux de chômage (BIT, France entière, % de la population active)	7,3	7,4	7,6	7,7	7,4
	0,0	0,0	- 0,2	- 0,1	0,0

(Sources Insee pour 2023 et 2024 – projections Banque de France sur fond bleuté)

Le déficit public se replierait à partir de 2025 mais pas suffisamment pour stabiliser le ratio de dette publique. Le solde public s'est de nouveau dégradé en 2024, à - 5,8 % du PIB, après - 5,4 % en 2023. En 2025, le solde s'améliorerait pour atteindre - 5,4 % du PIB comme prévu dans la loi de finances initiale pour 2025. Les mesures fiscales prévues dans la loi de finances initiale pour 2025 tireraient à la hausse les recettes de prélèvements obligatoires en pourcentage du PIB. Les dépenses publiques hors charge d'intérêts progresseraient moins rapidement en 2025, grâce aux économies votées dans la loi de finances initiale, ce qui permettrait de stabiliser le ratio dépenses primaires (hors crédits d'impôts) sur PIB. A contrario, la charge d'intérêts en pourcentage du PIB progresserait de nouveau.

Dette publique en France



Sources : Insee et Eurostat jusqu'en 2024, projections Banque de France et Eurostat sur fond bleuté.

En 2026, le déficit budgétaire devrait diminuer à 5 %. Mais *l'effort d'ajustement* demandé, à hauteur de 1 % du PIB en 2025, *serait le plus important depuis plus de dix ans*, d'où un risque non négligeable de dérives des finances publiques. En cas de croissance moins forte que prévu et de hausse des dépenses allouées à la défense, il sera en outre plus difficile d'atteindre les objectifs budgétaires. La dette publique devrait rester élevée, à 120 % du PIB en 2026. Pour la stabiliser, une réduction continue du déficit et des réformes visant à renforcer la croissance seront indispensables. Afin de relancer les investissements, les réformes structurelles devraient donner priorité à l'adoption des technologies numériques, à la simplification de la réglementation dans le secteur des services et à un meilleur ciblage des aides à l'innovation en faveur des petites et moyennes entreprises innovantes.

Le taux de chômage augmenterait légèrement à 7,7 % en 2026 avant de redescendre à 7,4 % en 2027.



La consommation des ménages resterait le principal moteur de la croissance sur l'horizon de projection. En 2024, le revenu disponible brut (RDB) réel des ménages a fortement progressé, avec une croissance de 2,5 %, tiré largement par les prestations sociales, notamment les pensions de retraite indexées avec retard sur l'inflation, et également par le dynamisme des revenus du patrimoine.

Malgré un taux de marge des entreprises restant favorable, **l'investissement des entreprises** marquerait encore le pas en 2025, avant de redémarrer à partir de 2026. L'investissement des entreprises a été pénalisé en 2024 par le coût de financement et les conditions d'octroi du crédit bancaire. Toutefois, les taux d'intérêt bancaires aux entreprises ont commencé à baisser. Cependant, dans un contexte de forte incertitude, notamment liée aux tensions commerciales, l'investissement des entreprises resterait atone jusqu'à fin 2025. Il regagnerait en vigueur les deux années suivantes, soutenu par les besoins tendanciels d'investissement dans les transitions numérique et énergétique, et par les dépenses supplémentaires dans le secteur de la défense.

Les exportations ralentiraient fortement en 2025 en lien avec les hausses de droits de douane américains et la faiblesse de la demande adressée à la zone euro. Ces dernières années, les exportations ont été dynamiques et ont fortement contribué à la croissance française, en progressant de 2,8 % en 2023, puis 2,4 % en 2024. En 2024, le commerce extérieur a même été le premier moteur de l'économie française, avec une contribution à la croissance du PIB de 1,3 point.

3 Les principales dispositions de la loi de finances 2026.

3.1 Le PLF 2026 : un cadre incertain — les dispositions antérieures et les enjeux pour les collectivités

3.1.1 Un contexte inédit de vacance gouvernementale et d'absence de PLF formel

À la date de rédaction du présent rapport, **l'instabilité gouvernementale a eu pour conséquence un dépôt tardif du PLF 2026** devant le Parlement (13/10/2025). Le processus budgétaire de l'État est donc toujours en cours. L'absence de majorité stable et le jeu parlementaire, avec plusieurs milliers d'amendements déposés, vont potentiellement modifier en profondeur le PLF, le Premier ministre ayant par ailleurs indiqué qu'il ne recourrait pas à l'article 49.3 de la Constitution. Ainsi, pour la préparation du budget communal, il n'est pas possible de s'appuyer sur des hypothèses formelles de recettes ou de concours de l'État pour 2026.

En l'absence de texte consolidé, il convient pour notre commune de rappeler les grandes orientations en cours, les contraintes macroéconomiques et les contraintes de finances publiques nationales. Il est également utile de se reporter aux dispositions annoncées dans le cadre du **PLF 2025**, qui constituaient jusqu'alors les seuls repères **pour anticiper l'effort demandé aux collectivités territoriales**. Le PLF 2026, tel que présenté par le gouvernement en reprend d'ailleurs les principaux mécanismes.

Il est important de noter que dans des situations analogues, une **loi spéciale de finances** peut être mise en place pour assurer la continuité minimale des services publics (notamment le financement des crédits votés, l'autorisation de percevoir les impôts existants, etc.).

3.1.2 Ce que prévoyait le PLF 2025 pour les collectivités : focus sur les mesures les plus structurantes

En l'absence d'éléments formels pour 2026, il est raisonnable de considérer que certaines dispositions du PLF 2025 ont vocation à se prolonger, ou du moins à servir de base de négociation. Le PLF 2026, tel que présenté mi-octobre, en reprend ainsi l'architecture globale.

a) Resserrement des ressources fiscales locales :

Dans le PLF 2025, l'action relative aux relations avec les collectivités territoriales (Programme « Relations avec les collectivités territoriales ») a été fixée à 126,7 milliards d'euros en autorisations d'engagement et crédits de paiement, soit une hausse très modérée de 0,8 % par rapport à la LFI 2024.

Le dynamisme des impositions locales se tasse : les recettes fiscales « locales » tendent à devenir des fractions d'impôts nationaux redistribués, en particulier via le gel de la TVA ou des prélèvements sur recettes.

À cet égard, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la réforme des impôts de production, ou la suppression d'une partie de la CVAE (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) ont été compensées par l'État par des mécanismes de péréquation et des affectations de TVA (ou de parts d'impôts nationaux).

Le PLF 2025 avait également **prévu le gel ou la réduction de certaines dotations aux collectivités locales**, ce qui contraignait la marge de manœuvre des budgets municipaux.

Le PLF 2026 précise que les collectivités seront « associées à l'effort de redressement des comptes publics », avec un effort global estimé à 5,3 Md €.

b) Contribution forcée des collectivités aux économies nationales

Le PLF 2025 proposait un **prélèvement de 5 milliards d'euros** sur les recettes des collectivités locales, via un mécanisme de précaution. Le DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales) ou mise en place d'un fonds de réserve ("mise en réserve forcée") pour certaines collectivités, notamment les plus favorisées, a été instauré afin de prélever une partie de leurs recettes pour financer l'effort exigé pour les comptes publics.

En parallèle, certaines dotations étaient **gelées ou réduites** dans le cadre de l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Les collectivités devaient contribuer à l'effort collectif, souvent sans adapter les transferts de charges imposés par l'État. En 2025, le gel de la dynamique de la fraction de TVA reversée aux collectivités représentait une perte de ressources pour ces dernières de 1,2 milliard d'euros.

Aussi, le PLF 2025 prévoyait une montée graduelle des cotisations employeurs à la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales. Le décret n° 2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une **hausse de 3 points** par an du taux de cotisation d'assurance vieillesse des employeurs affiliés à la CNRACL, de 2025 à 2028. Cette disposition a pour conséquence l'alourdissement des charges de fonctionnement des collectivités locales.

En ce qui concerne le PLF 2026, pour la DGF, après trois années de hausse modérée (+320 M € en LFI 2023, +320 M en LFI 2024 et +150 M € en LFI 2025), la version initiale du PLF 2026 **ne prévoit pas d'augmentation mais un gel à 27,4 Md €**.

Quant à la fraction de TVA, elle serait utilisée comme levier d'effort pour les collectivités territoriales, celle-ci ayant été gelée en 2025 à son niveau de 2024. Pour 2026, il est prévu **un « écrêtement » de la dynamique de cette fraction**, ne permettant pas aux collectivités de bénéficier pleinement de la croissance de la TVA.

Dans sa version initiale, le PLF 2026 prévoit le passage pour les régions d'une fraction de TVA à une DGF en remplacement.

Enfin, le DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales) serait reconduit en 2026. Son montant serait doublé pour atteindre **2 milliards d'euros**, et son champ d'application élargi à un nombre plus important de collectivités. Le **seuil d'éligibilité**, défini par l'**indice synthétique** combinant le potentiel fiscal par habitant (pondéré à 75 %) et le revenu moyen par habitant (pondéré à 25 %), serait abaissé de **110 % à 100 %** de la moyenne nationale, afin d'atteindre l'objectif financier de 2 milliards d'euros.

Pour l'année 2025, l'indice synthétique de la commune était estimé à **70,4 %**. Dès lors, **Castelsarrasin devrait rester non éligible au dispositif DILICO en 2026**, malgré l'élargissement du périmètre prévu par le projet de loi de finances.

c) Incitations thématiques et dispositifs territoriaux

Le PLF 2025 introduisait un **fonds territorial climat**, d'un montant modeste (200 millions €), destiné à encourager les intercommunalités et communes ayant adopté un plan climat, avec un bonus lié aux efforts de décarbonation.

Certaines mesures spécifiques de redressement territorial ou de soutien aux communes rurales, comme le dispositif **France rurale revitalisation (FRR)**, ont été renforcées dans le PLF 2025 (version FRR+) et étendues à certaines communes exclues.

Le PLF 2025 prévoyait aussi des ajustements sur des mécanismes de périmètre de compensation de la réforme de la fiscalité locale (par exemple, pour les baisses de valeurs locatives de la fiscalité foncière).

Pour 2026, Le Fonds Vert (Fonds d'accélération de la transition écologique) serait considérablement réduit passant de plus d'1 Md € à 650 M € en autorisation d'engagement (AE).

Enfin, depuis la loi de finances pour 2018, les valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties sont revalorisées automatiquement chaque année selon le taux d'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE. Pour mémoire, le coefficient de revalorisation appliqué en 2025 s'élevait à **+1,7 %**. À ce jour, les projections macroéconomiques pour 2026 situent ce taux dans une fourchette comprise entre **+1,5 % et +1,8 %**, traduisant la poursuite d'un mouvement de désinflation **et une croissance économique modérée**.

Pour notre commune, il conviendra donc de retenir des hypothèses prudentes : absence de croissance substantielle des concours de l'État, maintien, voire légère contraction de certaines dotations, et nécessité de dégager des marges internes d'économie.

4 Rétrospective et prospective financière.

En raison de la date de rédaction du présent document, il n'est évidemment pas possible de présenter les éléments financiers relatifs à l'exercice 2025 non terminé. Néanmoins, il est opportun, comme chaque année dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, de mettre en perspective la rétrospective financière de la commune au travers des quelques indicateurs habituels et d'une comparaison avec les communes de la strate (données de 2024), de même que présenter la prospective mise à jour pour la période 2025-2031.

4.1 Eléments de rétrospective financière comparée. (Données de population pour l'année 2024, soit 14.434 habitants)

4.1.1 Les recettes de gestion / habitant.

Année	Castelsarrasin	Strate Départementale	Strate Régionale	Strate Nationale
2019	1 100	1 161	1 197	1 239
2020	1 117	1 137	1 173	1 219
2021	1 132	1 161	1 197	1 250
2022	1 170	1 197	1 241	1 307
2023	1 236	1 259	1 305	1 371
2024	1 229	1 266	1 339	1 412

Les recettes de la commune sont limitées, comparées aux moyennes des communes de notre strate. Les recettes de gestion ramenées au nombre d'habitants progressent depuis 2019, alors qu'elles étaient en baisse de 2014 à 2018 suite notamment à la baisse des dotations engagée par l'Etat à partir de 2014. En 2024, les recettes diminuent de 7 € par habitant alors qu'elles augmentent pour toutes les autres strates. La commune se situe en dessous des moyennes de 2023 des communes de notre strate.

Ce constat continue à démontrer que **la commune continue n'a pas compensé la baisse de ses recettes de fonctionnement, due à la diminution des dotations de l'Etat**, par des ressources complémentaires, et notamment **par le relèvement de ses taux d'imposition**.

4.1.2 Les dépenses de gestion / habitant.

Année	Castelsarrasin	Strate Départementale	Strate Régionale	Strate Nationale
2019	954	985	997	1 028
2020	961	973	965	1 006
2021	963	980	984	1 033
2022	1 051	1 013	1 047	1 101
2023	1 075	1 036	1 094	1 150
2024	1 069	1 067	1 127	1 187

Ramené au nombre d'habitants les dépenses courantes restent inférieures à la moyenne de la strate nationale. A noter que ce ratio baissait sensiblement depuis 2017, ce qui confirme les bons résultats obtenus aux CA 2018, 2019 et 2020 en termes de maîtrise des dépenses de fonctionnement. En 2024, il diminue de 6 € par habitant par rapport à 2023 et s'inscrit dans la moyenne départementale, ce qui témoigne encore de la gestion rigoureuse des dépenses.

4.1.3 Les dépenses de personnel/habitant

Année	Castelsarrasin	Strate Départementale	Strate Régionale	Strate Nationale
2019	567	606	588	609
2020	576	605	585	608
2021	573	614	596	620
2022	608	634	624	651
2023	630	643	642	672
2024	646	674	664	695

En 2024, les dépenses de personnel par habitant augmentent de 16 € par rapport à 2023 suite notamment à la seconde revalorisation du point d'indice de +1,5% intervenue en juillet 2023 et ayant une incidence en année pleine sur 2024, ainsi que par l'octroi de 5 points majorés supplémentaires de rémunération à tous les agents publics à compter de 2024. Ce ratio reste **en-deçà de la moyenne de la strate nationale de 2024** soit - 49 € par habitant. Elles représentent 60% des dépenses de fonctionnement, contre 58% en 2023.

4.1.4 L'épargne brute/habitant ou la CAF (Capacité d'autofinancement) / habitant

Année	Castelsarrasin	Strate Départementale	Strate Régionale	Strate Nationale
2019	134	160	181	191
2020	149	157	186	189
2021	164	171	196	200
2022	117	175	174	191
2023	155	230	194	205
2024	149	175	190	208

Alors que de l'épargne brute avait fortement diminué en 2022, suivie d'une belle amélioration en 2023 (+38 € par habitant par rapport à 2022), celle-ci régresse en 2024 de 6 € par habitant. De 2013 et jusqu'en 2017 mais aussi en 2022 et 2024, nos dépenses réelles de fonctionnement ont progressé plus rapidement que nos recettes réelles de fonctionnement ce que l'on appelle « **l'effet ciseau** » qui est essentiellement dû à la baisse des dotations et à l'absence d'augmentation des taux d'imposition, et ce malgré une gestion rigoureuse de nos dépenses. Notre niveau d'épargne brute par habitant est toujours inférieur à la moyenne de la strate de 2024 ce qui limite fortement notre capacité d'investissement.

4.1.5 Les dépenses d'équipement brut/habitant

Année	Castelsarrasin	Strate Départementale	Strate Régionale	Strate Nationale
2019	319	289	342	333
2020	438	318	269	268
2021	463	337	289	276
2022	347	278	298	310
2023	253	300	361	348
2024	254	319	342	368

Depuis 2016 et jusqu'en 2022, la commune présente un ratio supérieur à la moyenne de la strate traduisant l'effort d'investissement entamé en 2014. En 2023, les dépenses d'équipement ont diminué de 94 € par habitant. L'année 2024 affiche sensiblement le même ratio qu'en 2023. Pour la seconde année et conformément à notre stratégie de revenir à un niveau d'investissement plus conforme à la taille de notre commune, le ratio passe en dessous des moyennes de la strate.

4.1.6 L'encours de la dette par habitant

Année	Castelsarrasin	Strate Départementale	Strate Régionale	Strate Nationale
2019	382	599	925	840
2020	623	707	913	819
2021	777	781	869	790
2022	801	735	869	791
2023	630	596	862	782
2024	566	522	885	785

Ramené au nombre d'habitants, l'encours de la dette reste en dessous des ratios de la strate. Même si la politique volontariste en matière d'investissement a eu pour traduction de faire évoluer ce ratio à la hausse de 2020 à 2022, il diminue pour la seconde année consécutive (-64 €/habitant en 2024 par rapport à 2023).

4.1.7 La capacité de désendettement

Année	Castelsarrasin	Strate Départementale	Strate Régionale	Strate Nationale
2019	3	4	5	4
2020	4	5	5	4
2021	5	5	4	4
2022	7	4	5	4
2023	4	3	4	4
2024	4	3	5	4

La capacité de désendettement affichée par la commune à 3,8 années en 2024. Ce ratio s'améliore grâce à la diminution de notre encours de dette et le maintien de global de notre niveau d'épargne brute. Le seuil d'alerte communément admis est situé entre 10 et 12 ans.

4.2 La prospective financière.

Au regard des contraintes et du contexte très incertain pesant sur les finances des collectivités, les **budgets des exercices successifs ne sont plus conçus indépendamment les uns des autres**, mais doivent au contraire plus que jamais s'inscrire **dans une démarche et une vision pluriannuelles**.

Avec l'aide d'un cabinet spécialisé dans les finances locales, la commune a mis en place en 2014 **un outil de prospective financière** qui est régulièrement mise à jour et piloté, dont les objectifs sont :

- modéliser, via des hypothèses, les évolutions à venir concernant les finances locales (en matière de recettes principalement) ;
- définir des variations « plafond » des principaux postes de dépenses (en fonctionnement notamment) ;
- dégager un volume d'investissement cible tenant compte des capacités et des marges de manœuvre financières de la commune ;
- définir une stratégie d'endettement visant à respecter une situation financière saine, notamment par rapport au niveau d'épargne brute prévisionnel.

4.2.1-La prospective 2025-2026 : un scénario cible précisé.

Pour rappel, la commune a dû mettre en œuvre une **politique volontariste de redynamisation de la ville et des services offerts aux citoyens**, de **rattrapage d'un retard certain** dans l'organisation et la modernisation de ses moyens, ainsi que **d'entretien et de renouvellement** d'un patrimoine vieillissant, voire obsolète, faute notamment d'une maintenance adéquate. **Ces choix structurels restent, encore aujourd'hui, une caractéristique forte de nos fondamentaux financiers.**

A tout cela s'ajoutent d'une part le poids des **charges imposées ou transférées par l'Etat et non compensées** (gestion du recensement de la population, des passeports, des cartes nationales d'identité, des PACS, augmentation du point d'indice, des charges sociales, réforme de la carrière des agents, réforme du financement de l'apprentissage, l'augmentation du SMIC, etc...), qui impactent fortement et durablement nos finances, années après années, et d'autre part le contexte inflationniste propre aux collectivités locales (hausse conséquente des prix de l'énergie, des contrats d'assurance, des contrats de maintenance ...).

Par ailleurs, les nouvelles mesures définies par l'Etat ne cessent d'impacter profondément les finances des collectivités. Ainsi, le Conseil National d'Evaluation des Normes (CNEN) a calculé que pour 2025, le coût des nouvelles normes s'élèvera à 565 M € pour les collectivités locales. En 2024, ce coût avait été évalué à 1,6 Md €. (Référence : La Gazette n°2783 p 57).

Toujours face à des recettes très peu dynamiques, une vigilance accrue est portée, depuis plusieurs années à la progression des dépenses de fonctionnement afin de limiter au maximum l'effet ciseaux pour éviter l'érosion de notre épargne brute.

Dans le cadre du débat d'orientation budgétaire 2026, la commune poursuit sa trajectoire telle que définie dans sa prospective.

Le scénario révisé en 2025 à l'aune des orientations budgétaires 2026 est maintenu. Pour rappel, la prospective s'appuie sur les **hypothèses** suivantes, au niveau des comptes financiers uniques (CFU) :

- De dégager une épargne brute sur la période 2026-2031 d'1,2 M€ en moyenne par an;
 - De réaliser un programme d'investissement de 21 M€ sur la période 2026-2031 soit une moyenne annuelle d'au plus 3,5 M €/ an ;
 - De dégager une capacité de désendettement maximale inférieure à 11 années.
-
- Les **recettes de gestion** augmenteraient d'environ **0,7% / an** en moyenne :
 - les **dotations** de l'Etat (dont la DGF) resteraient stables sur la période 2026-2031. Même si aucune information définitive n'est disponible sur le PLF 2026 concernant les dotations, la prospective se base sur une suppression de la DCRTP (Dotation de compensation suite à la réforme de la taxe professionnelle) et le maintien de la dynamique des mécanismes de péréquation verticale (Dotation de Solidarité Urbaine).
 - le produit de la **fiscalité** progresserait de 9,7% entre 2026 et 2031 simplement avec la croissance des bases (incluant la revalorisation forfaitaire assise sur l'inflation et la croissance physique), soit +1,6% / an en moyenne ;
 - les autres recettes sont réputées stables, sans augmentation ni diminution.

 - Les **dépenses de gestion** devraient **être limitées à une croissance au plus égale à 1,05% / an en moyenne**, ce qui compte-tenu du niveau de l'inflation correspond à un maintien des budgets sur l'ensemble des services voire une diminution. Pour autant, la Commune va poursuivre **sa maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement**, en recherchant des pistes d'économies partout où cela est possible et ce sans altérer la qualité des services rendus à nos concitoyens. A ce titre, les **baisses successives** observées depuis **2016** démontrent que les **charges courantes (hors dépenses énergétiques et masse salariale depuis 2022) de la commune sont sous maîtrise**.

Années	Charges à caractère général hors fluides	Evolution annuelle	Inflation annuelle	Effort de gestion
2016	2 223 989.54			
2017	2 286 478.13	2.8%	1%	-1.8%
2018	2 313 426.39	1.2%	1.80%	0.6%
2019	2 127 405.40	-8.0%	1.10%	9.1%
2020	2 117 710.91	-0.5%	0.50%	1.0%
2021	2 130 673.75	0.6%	1.60%	1.0%
2022	2 294 438.09	7.7%	5.20%	-2.5%
2023	2 277 697.05	-0.7%	4.90%	5.6%
2024	2 275 755.33	-0.1%	2%	2.1%

- Dès lors, cette maîtrise conjuguée à divers ajustements opérés au niveau d'**épargne brute pour l'année 2026 à 1,5 M€ et en fin de période (2031) à 1,1 M €.**
- Les **dépenses d'investissement** s'inscrivent dans le cadre d'un nouveau **plan pluriannuel d'investissement d'un montant de 21 M € sur la période 2026-2031**, soit 3,5 M € / an en moyenne.
- Ce programme d'**équipement serait financé par** :
 - **l'épargne brute**, c'est-à-dire l'excédent dégagé par la section de fonctionnement ;
 - des **recettes d'investissement** (subventions, FCTVA, taxe d'aménagement...) ;
 - le **solde de clôture** (excédents de fonctionnement et d'investissement dégagés par les exercices antérieurs), dont le solde minimum cible est fixé à au moins 1,2 M € ;
 - le recours à **l'emprunt de 1 million d'euro en 2026** pour permettre le financement du nouveau Plan Pluriannuel d'Investissement, ce qui permet à la commune de **maintenir l'encours de la dette au 31/12/2026 à 7,8M €** soit 544 €/ habitant, **inférieur à la moyenne affichée par la strate en 2024** qui est de 803 € / habitant. A noter que depuis 2021, la commune est entrée dans une **phase de désendettement**.
- L'**objectif final recherché est de dégager une capacité de désendettement maximale de 5 années en 2026**, soit légèrement au-dessus de la moyenne affichée par les communes de la strate (4,9 ans en 2022, 4,5 en 2023 et 4,7 ans en 2024). Ce niveau cible permettra d'**assurer une soutenabilité financière confortable**.

Synthèse des grands équilibres financiers pour le scénario révisé en 2024 de la prospective 2026-2031 :

	CA 2024 en €	CA 2025 en €	CA 2026 en €	CA 2027 en €	CA 2028 en €	CA 2029 en €	CA 2030 en €	CA 2031 en €	Evolution 2026-2031 en % Total période 2026-2031 en €	Moyenne annuelle sur la période 2026-2031
Recettes de gestion	18 070 380	17 939 000	18 142 177	18 285 852	18 432 358	18 581 754	18 732 055	18 885 352		
Impôts et taxes (R73)	13 109 909	13 112 000	13 313 177	13 454 842	13 599 328	13 746 694	13 896 995	14 050 292	4.10%	0.7%
Dépenses de gestion	15 717 523	16 120 000	16 459 750	16 740 559	16 975 207	17 213 213	17 354 626	17 499 496		
Dépenses de personnel (D012)	9 493 467	9 750 000	10 042 500	10 243 350	10 397 000	10 552 955	10 711 249	10 871 918	6.32%	1.05%
Dépenses à caractère général (D011)	3 070 125	3 200 000	3 200 000	3 232 000	3 264 320	3 296 963	3 329 933	3 363 232	8.26%	1.38%
Épargne de gestion	2 352 857	1 819 000	1 682 427	1 545 293	1 457 151	1 368 541	1 377 429	1 385 856		
Intérêts de la dette existante	0	70 000	50 590	42 743	35 297	30 462	25 522	20 561	-17.63%	
Intérêts de la dette nouvelle	0			40 000	58 002	154 926	206 732	259 215		
Soldes financiers, except. & provisions	- 104 003	- 46 676	- 46 676	- 46 676	- 46 676	- 46 676	- 46 676	- 46 676		
Épargne brute (CAF)	2 186 829	1 702 324	1 585 161	1 415 874	1 317 176	1 136 477	1 098 499	1 059 404		
Amortissement capital dette existante	0	900 000	829 413	819 658	765 556	769 459	773 048	776 616		
Amortissement capital dette nouvelle	0			49 941	76 910	204 839	287 945	379 368		
Épargne nette (CAF Nette)	1 273 960	802 324	755 748	546 275	474 710	162 179	37 506	- 96 580		
Dépenses d'investissement (hors D16)	3 925 947	6 200 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	21 000 000 €	3 500 000 €
Recettes d'investissement (hors R16)	1 552 274	1 212 219	1 950 000	2 950 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	9 900 000 €	1 650 000 €
Besoin financement de l'investissement	2 373 673	4 987 781	2 050 000	1 050 000	2 750 000	1 750 000	1 750 000	1 750 000		
Emprunt	0		1 000 000	500 000	2 500 000	1 500 000	1 600 000	1 900 000		
Amortissement du capital	0	900 000	829 413	869 599	842 466	974 298	1 060 993	1 155 984		
Solde net de dette	- 914 953	- 900 000	170 587	- 369 599	1 657 534	525 702	539 007	744 016		
Variation du fonds de roulement	- 1 099 713	- 4 185 457	- 294 252	- 3 725	224 710	- 87 821	- 112 494	53 420		
Solde de clôture reporté	5 811 023	6 472 277	2 286 820	1 992 568	1 988 843	2 213 553	2 125 732	2 013 238		
Résultat de clôture au 31/12	4 711 310	2 286 820	1 992 568	1 988 843	2 213 553	2 125 732	2 013 238	2 066 658	-11.96%	2 103 459 €
									3.72%	2 066 765 €
Encours de dette au 31/12	8 328 543	7 687 916	7 858 503	7 488 904	9 146 438	9 672 140	10 211 147	10 955 163		
Dette / Épargne brute	3.81	4.52	4.96	5.29	6.94	8.51	9.3	10.34		
Encours de dette / habitant	577	533	544	519	634	670	707	759		
Encours de dette / habitant (strate)	803	803	803	803	803	803	803	803		
Population	14434	14434	14434	14434	14434	14434	14434	14434		

Sont entourées en rouge les obligations en termes d'information de l'assemblée délibérante créées par le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022, à savoir « qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité ou groupement présente ses objectifs concernant » :

- ❶ l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement » (ici appelées dépenses de gestion) ;
- ❷ l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de la dette ».

5 L'état de la dette de la commune.

Sont présentés dans cette partie la situation de la dette de la commune, le niveau et les caractéristiques prévisionnels de l'encours **au 31 décembre 2026**.

5.1 L'état de la dette

	Annuité de la dette (budget principal)									
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*	2026*
Encours au 31/12/N	3 496 108	3 014 638	5 603 098	9 040 173	11 254 139	10 246 483	9 223 757	8 310 888	7 687 915	7 848 503
Remb. Capital	452 664	481 470	411 540	562 925	786 034	1 007 656	1 022 727	912 869	876 789	839 412
Emprunts de l'année	1 200 000		3 000 000	4 000 000	3 000 000					1 000 000
Intégration emprunt BA	230 722								253 817	
Frais financiers	102 892	106 925	90 773	93 642	93 613	100 174	84 098	67 436	59 498	50 590

Au 31/12/2026 l'**encours de la dette de la commune pour le budget principal** s'établirait à **7.848.503 €**, soit une **stabilisation** par rapport au 31/12/2025 avec l'intégration en 2025 de la dette du budget annexe « Interventions économiques pour 253.817 €. L'encours de la dette a baissé en 2023 de 1.022.727 € et en 2024 de 912.689 €. Depuis 2021, l'encours de dette du budget principal a ainsi diminué de 3.566.224 €.

Pour 2026 il est prévu de **recourir à un l'emprunt** d'un million d'euro même si un emprunt d'équilibre plus important est affiché en attente de la reprise des résultats de 2025.

	Annuité de la dette (tous budgets)									
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024*	2025*	2026*
Encours au 31/12/N	4 919 978	4 239 925	6 677 557	10 018 805	12 166 889	11 098 766	10 015 413	9 041 753	8 131 033	8 257 691
Remb. Capital	798 437	680 053	562 368	659 551	851 117	1 068 122	1 083 354	973 661	910 718	873 342
Emprunts de l'année	1 200 000		3 000 000	4 000 000	3 000 000					1 000 000
Transfert emprunts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Frais financiers	145 940	132 521	110 726	109 928	108 252	113 815	96 779	79 751	66 579	57 167

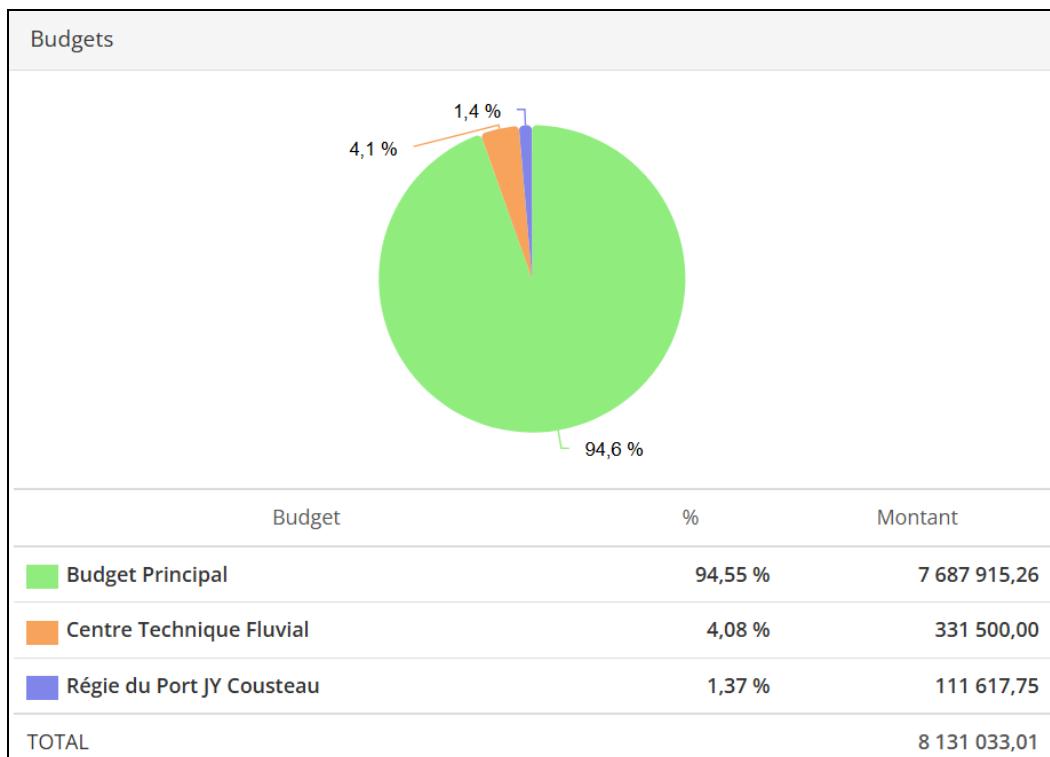
Au 31/12/2026, l'**encours de la dette de la commune pour l'ensemble des budgets de la commune** (budget principal et budgets annexes) s'établirait à **8.257.691 €**, soit une **stabilisation** en raison du recours à l'emprunt de 1.000.000 € en 2026.

Le taux moyen des 15 contrats de prêt en cours est de 0,74%. Ce chiffre est à mettre en perspective avec les taux actuellement constatés qui sont de l'ordre de 2,86% au 01/10/2025 sur 15 ans.

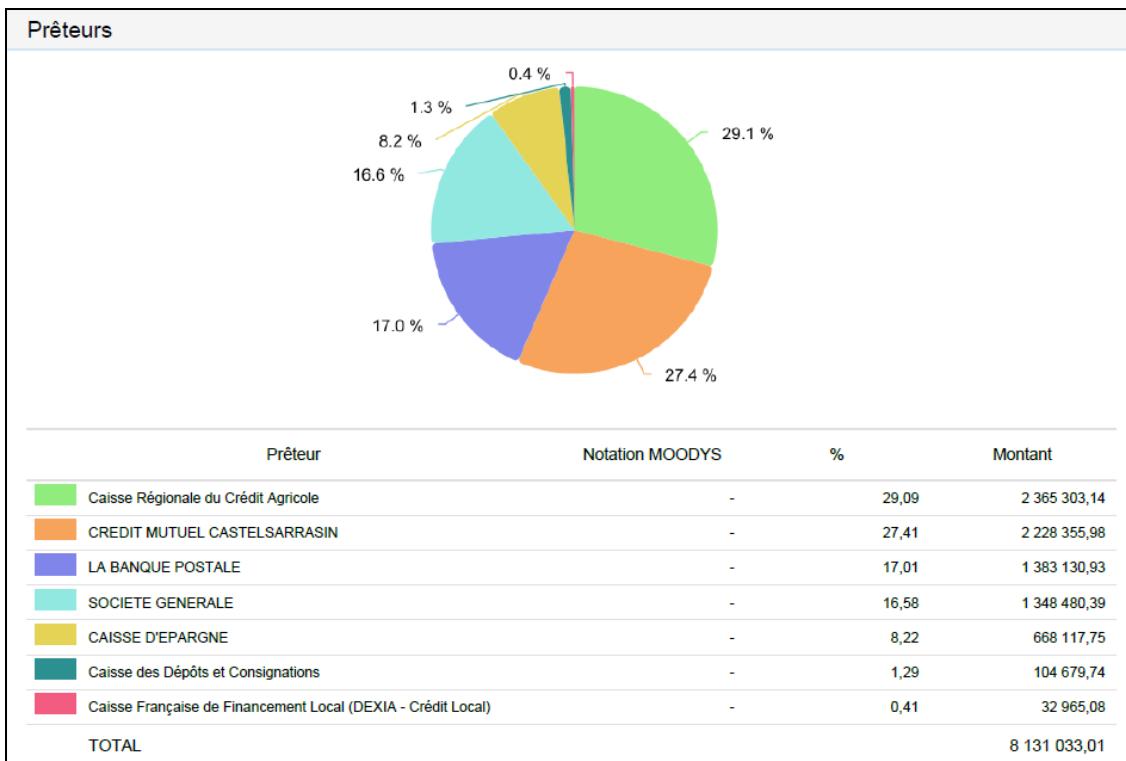
5.2 Les caractéristiques de la dette au 31/12/2025

Au 31/12/2025, l'encours de la dette est constitué exclusivement d'emprunts à taux fixes. Les emprunts dits « structurés » (ou « toxiques ») sont inexistant.

5.2.1 Répartition de la dette par budget (budget principal + budget annexe)

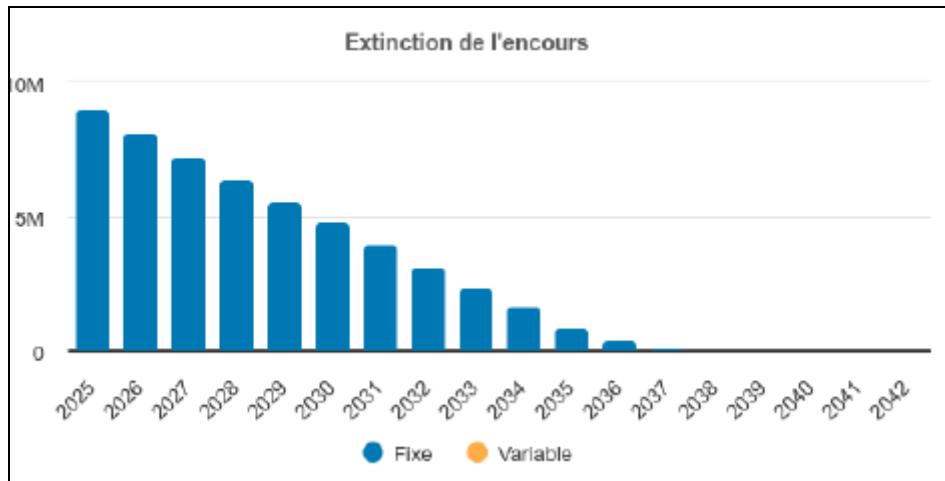


5.2.2 Répartition de la dette par prêteur (budget principal + budgets annexes)



5.2.3 Profil d'extinction prévisionnel de la dette au 31/12/2025

(Budget principal + budgets annexes)



Même s'il s'agit d'une donnée théorique, qui implique l'absence de mobilisation d'emprunts nouveaux, la dernière annuité sera remboursée en **2036 en ce qui concerne le budget principal** et en **2042 si l'on prend en compte la globalité des budgets**.

6 Les grands équilibres du budget 2026.

Comme les années précédentes et dans un souci de permanence des méthodes, le budget 2026 sera guidé par les éléments clés suivants :

- la poursuite de la maîtrise de la section de fonctionnement, l'objectif étant de concilier autant que faire se peut la relativement faible évolution des recettes avec le nécessaire contrôle de l'évolution des dépenses, tout en tenant compte de l'inflation et des hausses de charges imposées et notamment des augmentations pesant sur la masse salariale ;
- un niveau d'épargne brute de l'ordre de 1,5 M € au minimum ;
- la volonté politique de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale ;
- la définition d'un nouveau programme pluriannuel d'investissement 2026-2031 pour respecter les capacités financières de la commune ;
- la poursuite de la maîtrise de l'endettement de la commune.

L'objectif est de permettre de continuer à garantir la soutenabilité financière de la commune.

6.1 En fonctionnement.

6.1.1 Les recettes.

Evolution des BP - recettes de fonctionnement (budget principal)										
	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OB 2026
Opérations réelles en M €	15.843	15.72	15.791	16.193	16.259	16.421	17.727	17.807	18.129	17.939
Tx de croiss N/N-1	-0.58%	-0.78%	0.45%	2.55%	0.41%	1.00%	7.95%	0.45%	1.81%	-1%
Recettes d'ordre en M €	0.35	0.435	0.378	0.427	0.332	0.334	0.6	0.6	1.111	1.111
Résultat N-1	9.278	-	-	-	-	-	3.61			
TOTAL en M €	25.471	16.155	16.169	16.62	16.591	16.755	21.937	18.407	19.24	19.05
Tx de croiss N/N-1	-2.42%	-36.58%	0.09%	2.79%	-0.17%	0.99%	30.93%	-16.09%	4.53%	-1.0%

Compte-tenu des éléments présentés précédemment, les **recettes réelles de fonctionnement** devraient, en 2026, afficher une baisse d'environ **-1 % par rapport au BP 2025**, avec la répartition suivante :

- **Impôts et taxes** (dont fiscalité locale) : **-2 %**. Cette diminution provient du transfert à la Communauté Terres des Confluences des contributions versées au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) déduit de l'attribution de compensation reversée par cette dernière. Quant à l'évolution prévisionnelle des bases d'imposition , elle est estimée à + 1,4%/-
- **Dotations et participations (74) : +2,8 %** par rapport au BP 2025 et -1,5% par rapport au total budgété en 2025.

La volonté de la Municipalité est, pour 2026, de présenter un budget 2026 **sans augmentation des taux d'imposition** et ce malgré les impacts toujours présents de la baisse des recettes en provenance de l'Etat au titre de la contribution au redressement des comptes publics introduite à compter de 2014, et qui, malgré l'arrêt de la baisse des dotations introduit depuis 2018, continue à constituer un manque à gagner pour la commune. A cela se rajoutent les évolutions des dépenses énergétiques, surtout depuis 2022, mais aussi de la masse salariale, de par les revalorisations du point d'indice, des taux de cotisation patronales de la CNRACL mais aussi du SMIC, qui ont une incidence sur l'évolution de nos dépenses de fonctionnement. Enfin, l'absence de PLF 2026 adopté, il est prudent de ne pas prévoir d'évolutions sur les concours de l'Etat au profit de la commune.

Baisse des dotations engendrée par la contribution RCP														
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2021	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
2014	-121 857	-121 857	-121 857	-121 857	-121 857	-121 857	-121 857	-121 857	-121 857	-121 857	-121 857	-121 857	-121 857	-1 584 141
2015		-305 943	-305 943	-305 943	-305 943	-305 943	-305 943	-305 943	-305 943	-305 943	-305 943	-305 943	-305 943	-3 671 316
2016			-311 951	-311 951	-311 951	-311 951	-311 951	-311 951	-311 951	-311 951	-311 951	-311 951	-311 951	-3 431 461
2017				-153 645	-153 645	-153 645	-153 645	-153 645	-153 645	-153 645	-153 645	-153 645	-153 645	-1 536 450
TOTAL	-121 857	-427 800	-739 751	-893 396	-10 223 368									
Pertes cumulées sur la période 2014-2026														-10 223 368

Pour rappel, la commune a instauré à compter du 1^{er} janvier 2024 la taxe d'habitation sur les logements vacants pour inciter les propriétaires à mettre sur le marché de la location ou de la vente les logements inoccupés.

6.1.2 Les dépenses.

Evolution des BP - dépenses de fonctionnement (budget principal)										
	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OB 2026
Opérations réelles en M €	17.921	15.22	15.014	15.132	15.282	15.422	16.669	17.13	17.565	17.52
Tx de croiss N/N-1	-4.18%	-15.07%	-1.35%	0.78%	0.99%	0.92%	8.09%	2.77%	2.54%	-0.26%
Virement en INV	6.65	0.1	0.236	0.588	0.308	0.315	3.868	0.127	0.315	0.23
Autres dépenses d'ordre en M €	0.9	0.835	0.918	0.9	1	1.018	1.4	1.15	1.36	1.3
TOTAL en M €	25.471	16.155	16.169	16.62	16.591	16.755	21.937	18.407	19.24	19.05
Tx de croiss N/N-1	-2.42%	-36.58%	0.09%	2.79%	-0.17%	0.99%	30.9%	-16.1%	4.5%	-1.0%

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues au budget 2026 devraient afficher **une baisse d'environ – 0,3 % par rapport au BP 2025** avec la répartition suivante :

- Charges à caractère général : - 1 %.
- Masse salariale : + 1,5 %.
- Charges de gestion courante : -5,2 %.
- Charges financières : - 6,9 %.

Au budget primitif de 2026, le niveau d'autofinancement serait sensiblement identique à celui du BP 2025.

6.1.3 Focus sur les dépenses de personnel.

L'objectif, comme depuis plusieurs années, pour 2026 et pour les années à venir, est, de **continuer à maîtriser les dépenses de personnel**, qui sont de plus en plus fortement contraintes et peu «flexibles», tout en poursuivant une **politique de rénovation et de réorganisation des moyens et des méthodes** et en préservant le climat social.

Les contraintes budgétaires sans cesse renouvelées et les difficultés de recrutement obligent les collectivités à garder le cap quant à une gestion des ressources humaines audacieuse et innovante. Les réorganisations des services, l'optimisation des compétences qui en découlent, ainsi que le développement d'une politique destinée à renforcer l'attractivité, demandent une mobilisation et un accompagnement permanents.

Le vieillissement de l'effectif est une évolution porteuse de risques. La moyenne d'âge dans la fonction publique est de 47 ans. Le Rapport Social Unique 2024 de la Ville de Castelsarrasin indique une moyenne d'âge des agents permanents de la collectivité de 47,57 ans. Les conditions de travail sont déjà et resteront une préoccupation majeure. La concertation au sein des organismes paritaires que sont notamment le Comité Social Territorial et la Formation Spécialisée, prend toute son importance pour faire face aux défis présents et futurs.

De nombreux projets se poursuivront au cours de l'année 2026 :

- le pilotage du Document unique d'évaluation des risques professionnels mis en place en 2020, qui permettra de suivre et d'actualiser le plan d'actions et de mieux prendre en compte, ainsi que de prévenir, les risques d'accident de travail ;
- suite à l'établissement du diagnostic des Risques Psycho-Sociaux, la conception et la mise en œuvre d'un plan d'actions en découlant ;
- la détermination et l'application des Lignes Directrices de Gestion pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2031 ;
- la mise en œuvre de la Protection Sociale Complémentaire pour la partie santé au 1^{er} janvier 2026 ;

- la poursuite d'un plan de formation au plus près des évolutions management.

- **La masse salariale 2025**

En 2025, la masse salariale est impactée par des éléments sources de hausse tels que :

- le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ;
- la cotisation patronale CNRACL qui a évolué de 31,65 % à 34,65 % à effet du 1^{er} janvier 2025 et représentant un coût de 150 000 €.
- des remplacements d'agents, absents pour cause de maladie, après observation d'un délai de carence, ou bien en congé maternité.

Néanmoins, des éléments viennent freiner ces dépenses, et notamment :

- le non remplacement de certains départs à la retraite, notamment des agents placés en longue maladie ou maladie de longue durée ;
- des réorganisations de services permettant de renforcer des compétences à périmètre constant.

- **Les effectifs 2025**

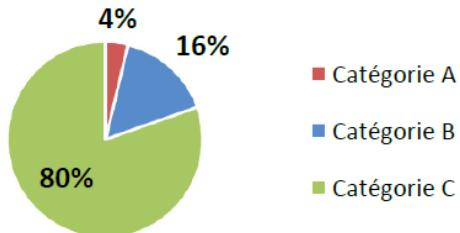
Les effectifs affichent une **stabilité** par rapport à 2024 :

	2019 (31.12)	2020 (31.12)	2021 (31.12)	2022 (31.12)	2023 (31.12)	2024 (31.12)	2025 (31.12)
Fonctionnaires	197	204	193	190	193	194	193
Agents contractuels sur emplois non permanents	47	42	47	49	48	45	45
Emplois aidés (emplois d'avenir)	1	0	0	0	0	0	0
Apprentis	3	3	3	1	0	0	0
Contrats de courte durée	43	39	44	48	48	45	45
Agents non titulaires sur emplois permanents	4	8	8	7	7	7	7
Cinéma (intégré au budget principal au 01.01.19)	3	3	3	3	3	3	3
Abattoir	1	1	1	0	0	0	0
Autres	0	4	4	4	4	4	4
TOTAL DES AGENTS EN POSITION D'ACTIVITE	248	254	248	246	248	246	245

- **La structure des effectifs permanents en 2024**

Catégories

La répartition des effectifs entre les 3 catégories A, B, C reste stable (chiffres du Rapport Social Unique 2024) :



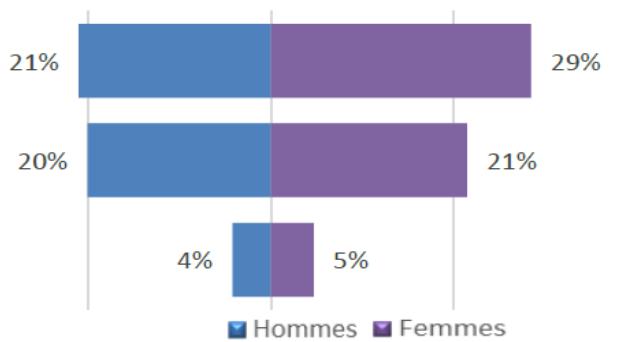
Pyramide des âges

Le Rapport Social Unique 2024 fait état d'une moyenne d'âge en très légère diminution. La moyenne d'âge des agents permanents de la collectivité est de 47,57 ans :

- fonctionnaires : 48,31 ans ;
- permanents (fonctionnaires + contractuels permanents) : 41,14 ans ;
- contractuels non permanents : 38,60 ans.

Sur les emplois permanents, les femmes sont toujours les plus représentées dans la tranche d'âge des plus de 50 ans alors que la parité est de mise dans les tranches d'âge inférieures à 50 ans :

**Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent**



- **L'évolution des effectifs en 2026**

Comme en 2025, aucune création nette de postes supplémentaires n'est envisagée en 2026. À activité constante, les effectifs devraient rester stables. Une **étude au cas par cas** sera toujours réalisée pour décider d'un remplacement ou d'une réorganisation. En effet, la recherche de la **meilleure organisation possible** est une constante au sein des services municipaux, pour répondre aux besoins tout en optimisant les moyens.

- Évolution prévisionnelle de la masse salariale**

Les dépenses en personnel représentant plus de la moitié des dépenses de fonctionnement de la collectivité, il s'agira, pour l'année 2026, de continuer à les maîtriser au maximum, et ce malgré les hausses qui vont intervenir au plan national.

En effet, l'évolution de la masse salariale est en partie fonction d'éléments décidés au niveau national, qui varieront à la hausse pour 2026 :

- le taux de charge pour la cotisation patronale CNRACL, qui est passé de 31,65 % à 34,65 % depuis le 1^{er} janvier 2025, et qui évoluera à 37,65 % en 2026, à 40,65 % en 2027 et à 43,65 % en 2028. Cette dépense supplémentaire qui représentera pour chaque année, entre 2025 et 2028, un coût estimé à 150 000 €, n'est aucunement compensée.
- le montant brut du S.M.I.C. horaire et l'Indice Majoré minimal de rémunération ;
- la revalorisation des grilles indiciaires de toutes les catégories,
- une éventuelle revalorisation du point d'indice.

Dans l'objectif de réduire l'absentéisme dans la fonction publique, le gouvernement a instauré depuis le 1^{er} mars 2025 la réduction de l'indemnisation en cas d'absence pour raison de santé à 90 % du traitement indiciaire, contre 100 % auparavant.

Au regard de l'intégralité de ces dispositions, dont l'application échappe au bon vouloir de la collectivité, le montant du budget prévisionnel 2026 en matière de dépenses de personnel devrait fort logiquement, malgré les efforts menés en interne, être en augmentation par rapport à l'année 2025.

6.1.4 L'autofinancement prévisionnel.

Résultat de la contraction entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement, **l'autofinancement prévisionnel** (total du virement à la section d'investissement et du solde des mouvements d'ordre) serait légèrement inférieur à celui du BP 2025 soit **0,42 M €** (0,6 M € en 2025).

6.2 En investissement.

6.2.1 Les recettes.

Evolution des BP - recettes d'investissement (budget principal)										
	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OB 2026
Opérations réelles en M €	2.393	8.435	6.317	8.6	8.579	5.908	3.013	5.45	7.075	7.034
Restes à réaliser	0.128	-	-	-	-	-	1.232	-	-	-
Virement depuis FON	6.65	0.1	0.236	0.588	0.308	0.315	3.869	0.126	0.315	0.23
Autres recettes d'ordre en M €	0.95	0.935	1.018	1	1.15	1.168	1.55	1.3	1.51	1.45
Résultat N-1	0.72	-	-	-	-	-	0.436	-	-	-
TOTAL en M €	10.841	9.47	7.571	10.208	10.037	7.391	10.1	6.877	8.9	8.714
<i>Tx de croiss N/N-1</i>	<i>3.98%</i>	<i>-12.64%</i>	<i>-20.05%</i>	<i>34.83%</i>	<i>-1.68%</i>	<i>-26.36%</i>	<i>36.65%</i>	<i>-31.91%</i>	<i>29.42%</i>	<i>-2.1%</i>

Globalement, les **recettes d'investissement devraient afficher une légère diminution de -2,1% par rapport au BP 2025**, essentiellement causée par la diminution de l'emprunt d'équilibre.

Par rapport à l'année précédente, le montant des recettes réelles est sensiblement identique (- 0,6%). A noter que l'absence de reprise des résultats N-1 a pour conséquence l'inscription d'un emprunt d'équilibre qui sera diminué lors du budget supplémentaire intégrant la reprise des résultats de N-1.

6.2.2 Les dépenses

Evolution des BP - dépenses d'investissement (budget principal)										
	BP 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	OB 2026
Opérations réelles en M €	8.719	8.935	7.093	9.7	9.555	6.907	6.573	6.127	7.639	7.453
Restes à réaliser	1.722	-	-	-	-	-	2.777	-	-	-
Résultat N-1										
Dépenses d'ordre en M €	0.4	0.535	0.478	0.527	0.482	0.484	0.75	0.75	1.261	1.261
TOTAL en M €	10.841	9.47	7.571	10.208	10.037	7.391	10.1	6.877	8.9	8.714
<i>Tx de croiss N/N-1</i>	<i>3.98%</i>	<i>-12.64%</i>	<i>-20.05%</i>	<i>34.83%</i>	<i>-1.68%</i>	<i>-26.36%</i>	<i>36.65%</i>	<i>-31.91%</i>	<i>29.42%</i>	<i>-2.1%</i>

Les dépenses réelles d'investissement diminuent de -2,4% par rapport au BP 2025.

Les prévisions de **dépenses d'équipement**, à savoir les études, les constructions, les acquisitions devraient présenter un montant d'environ 6,6 M € hors restes à réaliser (BP 2025 = 6,1 M €).

Les opérations les plus notables en 2026 seraient, sous réserve des arbitrages à intervenir dans le cadre de la préparation du budget primitif :

- Dans le domaine des affaires sociales :
 - la poursuite du programme pluriannuel de rénovation des appartements.
- Dans le domaine des infrastructures communales (voirie, bâtiments et moyens techniques) :
 - le programme de voirie (signalisation, curage des fossés bordant les routes communales...) ;
 - les programmes annuels de voiries urbaine et rurale ;
 - la réfection des trottoirs et le plan accessibilité voirie ;
 - la continuation du plan de renouvellement régulier des véhicules légers et utilitaires ;
 - le démarrage des travaux de consolidation des ponts.
- Dans le domaine de la vie culturelle, du tourisme, de l'environnement et du cadre de vie :
 - la rénovation et l'extension progressive du dispositif de vidéoprotection ;
 - la démolition des anciennes écoles Ducau et de la piscine.
- Dans le domaine du sport et de la vie associative :
 - l'entretien et l'achat de matériel pour les équipements sportifs ;
- Dans le domaine des affaires scolaires :
 - la poursuite du plan de rénovation thermique des écoles,
 - le renouvellement des équipements des offices,
 - le lancement de l agrandissement et de la rénovation de l'école Sabine Sicaud.
- Dans le domaine des finances, de l'administration générale et du personnel :
 - la poursuite du plan de modernisation informatique.
- Dans le domaine du commerce, de la vie urbaine et des fêtes et cérémonies :
 - l'achat de mobilier urbain.
- Dans le domaine de l'agriculture, des animations agricoles :
 - la poursuite de la rénovation des serres municipales ;
- Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville :
 - la mise en œuvre de OPAH-RU.

Certaines de ces opérations d'investissement s'échelonnent sur **plusieurs années** et nécessitent une **gestion pluriannuelle des crédits**, via la mise en place des **autorisations de programme**.

La Commune compte une seule AP/CP :

- l'OPAH-RU (marché de suivi et d'animation du dispositif + subventions communales)

7 Les grands équilibres des budgets annexes.

Comme le budget principal, le vote des budgets annexes 2026 devrait intervenir au mois de décembre. Les résultats ne seront pas repris lors du vote du budget primitif mais au budget supplémentaire.

7.1 Le budget annexe « Restauration municipale ».

Le BP 2026 « Restauration municipale » devrait s'équilibrer en recettes et en dépenses à la somme de **656.000 €** (fonctionnement uniquement), avec une subvention d'équilibre en provenance du budget principal dont le montant maximal sera de 200.000 € (rappel subvention 2025 = 175.000 € au BP 2025 augmentée à 200.000 € en cours d'année).

Ce budget annexe « Restauration municipale » est présenté avec la nomenclature M57.

7.2 Le budget annexe « Transport Tulipe ».

Le BP 2026 « Transport Tulipe » devrait s'équilibrer en recettes et en dépenses à la somme de **280.000 € HT** (fonctionnement uniquement), avec une subvention d'équilibre en provenance du budget principal d'au plus 200.000 € (rappel subvention 2025 = 200.000 €).

Ce budget annexe « Transport Tulipe » est régi par la nomenclature M43D (développée).

7.3 Le budget annexe « Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU ».

Le BP 2026 « Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU » devrait s'équilibrer en recettes et en dépenses à la somme de **177.000 € HT** (fonctionnement : 141.000 € ; investissement : 36.000 €), sans subvention d'équilibre, conformément aux engagements pris en matière de financement des Services Publics Industriels et Commerciaux (S.P.I.C) suite à la recommandation formulée par la Chambre Régionale des Comptes en la matière lors de son dernier contrôle.

Ce budget annexe « Régie du Port Jacques-Yves COUSTEAU » est régi par la nomenclature M4.

7.4 Le budget annexe « Centre technique fluvial ».

Le BP 2025 « Centre technique fluvial » devrait s'équilibrer en recettes et en dépenses à la somme de **1.420.900 € HT** (fonctionnement : 1.386.500 € ; investissement : 34.400 €) sans subvention d'exploitation en provenance du budget principal comme depuis 2023. La forte évolution de ce budget s'explique par l'inscription des crédits nécessaires à la cession du CTF.

Ce budget annexe « Centre technique fluvial » est régi par la nomenclature M4.

Compte-tenu de la cession en cours du CTF, le budget annexe sera supprimé en 2026.